



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
23 octobre 2019  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 8 octobre 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le résumé du débat sur le thème « Opérations de maintien de la paix : renforcement de la coopération triangulaire » (voir annexe), tenu le 10 juillet 2019, durant la présidence péruvienne du Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim  
(*Signé*) Paul **Duclos**



**Annexe à la lettre datée du 8 octobre 2019 adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim  
de la Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Résumé du débat sur le thème « Opérations de maintien de la paix  
des Nations Unies : renforcement de la coopération triangulaire »**

1. Le 10 juillet 2019, les membres du Conseil de sécurité ont participé à un débat sur le thème « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : renforcement de la coopération triangulaire », organisé par la présidence péruvienne du mois.

2. La réunion a été présidée par le Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies, Gustavo Meza-Cuadra. Des exposés ont été présentés par les personnalités suivantes : le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Pierre Lacroix ; le commandant de la force de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), général de corps d'armée Dennis Gyllensporre ; la maîtresse de recherche non résidente au Brian Urquhart Center for Peace Operations de l'International Peace Institute, Alexandra Novosseloff. Six des principaux pays fournisseurs de contingents ont également été invités (Éthiopie, Rwanda, Bangladesh, Pakistan, Égypte et Uruguay).

3. Au cours du débat, les pays participants ont convenu de la nécessité de tirer davantage parti de la coopération triangulaire, compte tenu de la haute complexité des environnements dans lesquels sont actuellement déployées les opérations de paix et des risques que pose cette situation en ce qui concerne la protection du personnel. Il a également été indiqué que toutes les possibilités offertes par cette coopération n'avaient pas encore été exploitées, et des propositions ont été présentées en vue de les mettre à profit.

4. En général, les intervenants, les membres du Conseil et les pays invités ont souligné les avantages en termes de gains d'efficacité qu'une optimisation de la coopération triangulaire apporterait aux opérations de paix. Il a été estimé que cela permettrait une meilleure définition des mandats et une meilleure adaptation aux différentes réalités du terrain et contribuerait à une planification plus efficace des opérations, à une évaluation correcte de la performance de celles-ci et à une meilleure compréhension entre les diverses parties prenantes.

5. En ce qui concerne les réunions tenues par le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents et le Conseil, plusieurs États Membres ont souligné qu'il fallait les rendre plus dynamiques, de manière à encourager un dialogue franc et productif. Il a été jugé souhaitable de ne pas augmenter leur nombre mais de leur donner un nouveau souffle, en trouvant un juste équilibre entre réunions officielles et réunions informelles.

6. En outre, plusieurs pays ont indiqué que des réunions devraient être envisagées tout au long du cycle de vie d'une mission, en particulier lors du renouvellement du mandat, mais aussi avant et après les évaluations stratégiques, lors des phases de transition, de réduction et de retrait d'une mission et dans les situations de crise.

7. Certains membres du Conseil de sécurité ont également souligné la nécessité de donner un cadre officiel à la coopération triangulaire de manière à établir une relation plus structurée.

8. Les possibilités de renforcer la collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales ont également été soulignées, de même que la possibilité d'inclure les pays hôtes aux débats (coopération quadripartite).

9. En dernier lieu, plusieurs États ont souligné la contribution importante que des organes existants tels que le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, le Comité d'état-major et le Comité spécial des opérations de maintien de la paix peuvent apporter au renforcement de la coopération triangulaire.

---